



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## travaux

Question écrite n° 76873

### Texte de la question

M. Christian Jeanjean attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le plan pluriannuel de travaux en matière de copropriété des immeubles bâtis. Ce plan, qui avait été préconisé en 1997 par la commission relative à la copropriété, et qui est prévu par l'article 35 (4°) du décret du 17 mars 1967, modifié par le décret du 27 mai 2004, donne aux syndics la possibilité des avances selon l'échéancier adopté par l'assemblée générale. Néanmoins, aucune disposition législative ou réglementaire ne définit ce qu'il faut entendre par plan pluriannuel de travaux, ni ne précise les conditions de son élaboration et de son vote notamment si la majorité applicable varie selon chaque catégorie de travaux envisagés. Il lui demande, en conséquence, s'il envisage de proposer une disposition législative ou de prendre une disposition réglementaire qui déterminerait la structure, le contenu et les modes d'établissement du plan pluriannuel de travaux.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que s'agissant du plan pluriannuel de travaux prévus à l'article 35-4°, il convient de distinguer la décision de constituer des avances correspondant à l'échéancier prévu dans le pluriannuel de travaux qui doit être adopté, à défaut de majorité spécifique prévue par le texte, à la majorité de l'article 24, de la décision relative aux travaux proprement dits qui doit être prise à la majorité requise pour chaque type de travaux considérés. S'il n'est pas envisagé en l'état de modifier les dispositions en vigueur, il y a lieu de noter qu'il appartient au syndic de préciser la résolution mise à l'ordre du jour afin de donner aux copropriétaires les informations nécessaires sur les travaux envisagés à terme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Jeanjean](#)

**Circonscription :** Hérault (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76873

**Rubrique :** Copropriété

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2005, page 10119

**Réponse publiée le :** 18 juillet 2006, page 7622